





















Etat des lieux et perspectives du biogaz à l'Ouest

Rencontre interrégionale du Biogaz 29 novembre 2022 - Pontivy

La filière en Bretagne et en Pays de la Loire

Nombre d'unités par département et leur typologie

	A la ferme	Collectif agricole	Centralisée	Industrielle	Collectivité	ISDND	Total
44	10	1	4	2	2	-	19
49	16	4	2	4	3	3	32
53	12	1	3	-	2	2	20
72	15	4	1	2	2	1	25
85	24	2	8	-	-	1	35
Total	77	12	18	8	9	7	131

Dont 16 mises en service 2022

Septembre 2022

PDL

Nombre d'unités par département et leur typologie

	A la ferme	Collectif agricole	Centralisée	Industrielle	Collectivité		Total
22	52	3	2	-	2	-	59
29	37	2	3	-	1	-	43
35	61	6	2	1	3	-	73
56	27	2	1	2	1	3	36
Total	177	13	8	3	7	3	211

29 mises en service

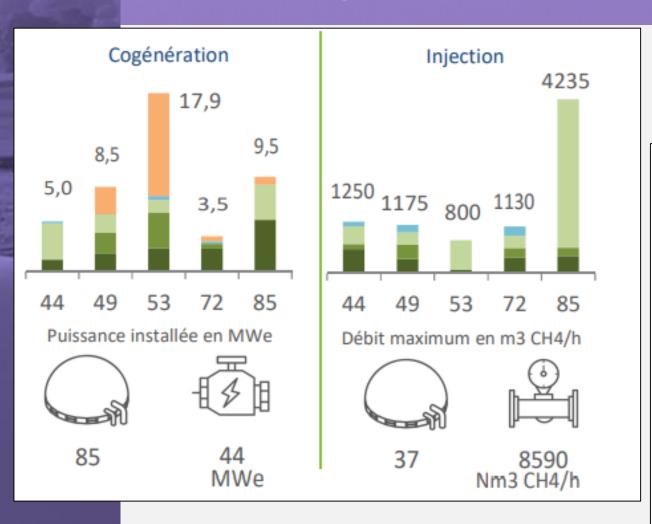
2022

Dont

BZH

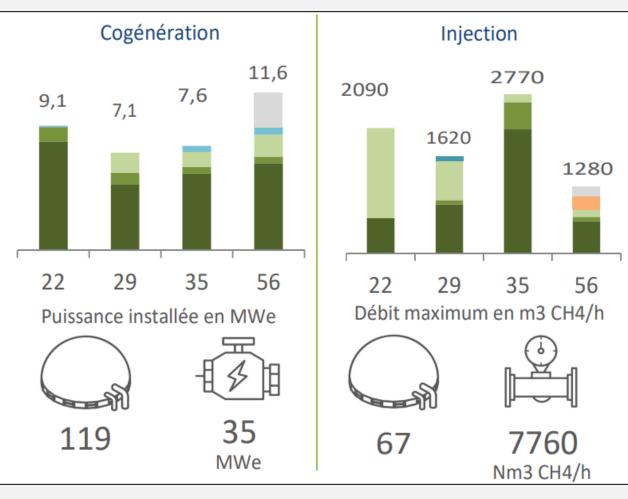
Retrouver les chiffres clés Bzh et PDL actualisés en janvier et en septembre https://aile.asso.fr/biogaz/la-filiere/carte-chiffres-cles-methanisation/

Le parc installé à septembre 2022



En Pays de la Loire

En Bretagne



Les unités de méthanisation en construction

Installations en construction à septembre 2022 dans la BDD AILE

	Breta	gne	Pays de la Loire		
Injection	17 unités	+ 2 000 Nm3	20 unités	+ 3 000 Nm3	
Cogénération	7 unités	+ 3 MWé	4	+ 1 MWé	



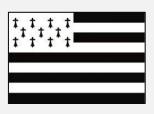
Et concrètement?

BIOMÉTHANE

Le parc installé a <u>une capacité de production</u>



6 000 bus ⁵



700 GWh/an 3



110 000 foyers chauffés au gaz ¹



660 GWh/an 3



240 000 personnes ²



3,4 % de la consommation de gaz naturel de 2021⁴

¹ https://www.choisir.com/energie/articles/104358/la-consommation-moyenne-de-gaz-des-francais-en-2020

² https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277630?sommaire=4318291

³ https://odre.opendatasoft.com/explore/dataset/points-dinjection-de-biomethane-en-france/

^{4 &}lt;a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/consommation-annuelle-delectricite-et-gaz-par-region-et-par-code-naf/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/consommation-annuelle-delectricite-et-gaz-par-region-et-par-code-naf/

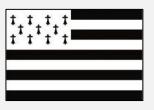
Et concrètement?

COGÉNÉRATION

Le parc installé a <u>une capacité de production</u>



9 800 bus électriques ⁵



260 GWh/an 4



55 000 foyers tout électrique (100 m²) 1



330 GWh/an 4



120 000 personnes ²



1,3 % de la consommation d'électricité de 2021⁴

- 1 <u>https://agence-energie.com/conso/electrique-moyenne</u>
- 2 https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277630?sommaire=4318291
- 3 https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/consommation-annuelle-delectricite-et-gaz-par-region-et-par-code-naf/
- 4 https://aile.asso.fr/biogaz/la-filiere/carte-chiffres-cles-methanisation/
- 5 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Analyse%20co%C3%BBts%20b%C3%A9n%C3%A9fices%20des%20v%C3%A9hicules%20%C3%A9lectriques_0.pdf

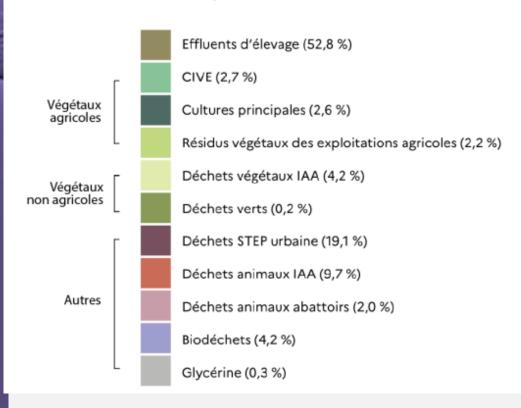
Et la chaleur?

Composition de la ration en Pays de la Loire en 2020



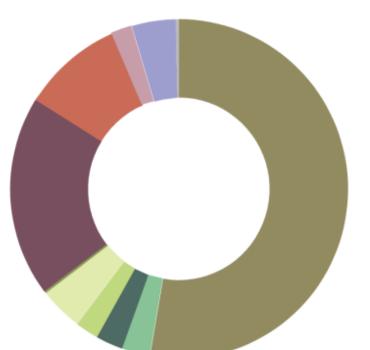
L'approvisionnement déclaré pour 2020

Catégorisation des intrants déclarés en 2020 (en % des tonnages totaux déclarés)



► 1,5 millions de tonnes de matières brutes (1,2 Mt 2019)

Les principaux intrants sont d'origine agricole Répartition par familles d'intrants globalement stable en 2020 / 2019



Echantillon: 82 installations

Détail des données agrégées, par familles d'intrants et par département : annexe 6.3 du rapport

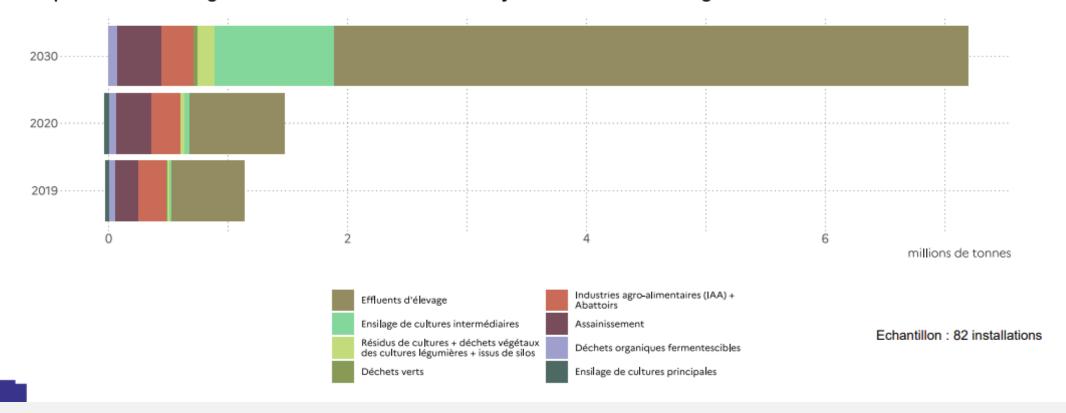
L'évolution de l'approvisionnement déclaré en Pays de la Loire



L'approvisionnement déclaré pour 2020

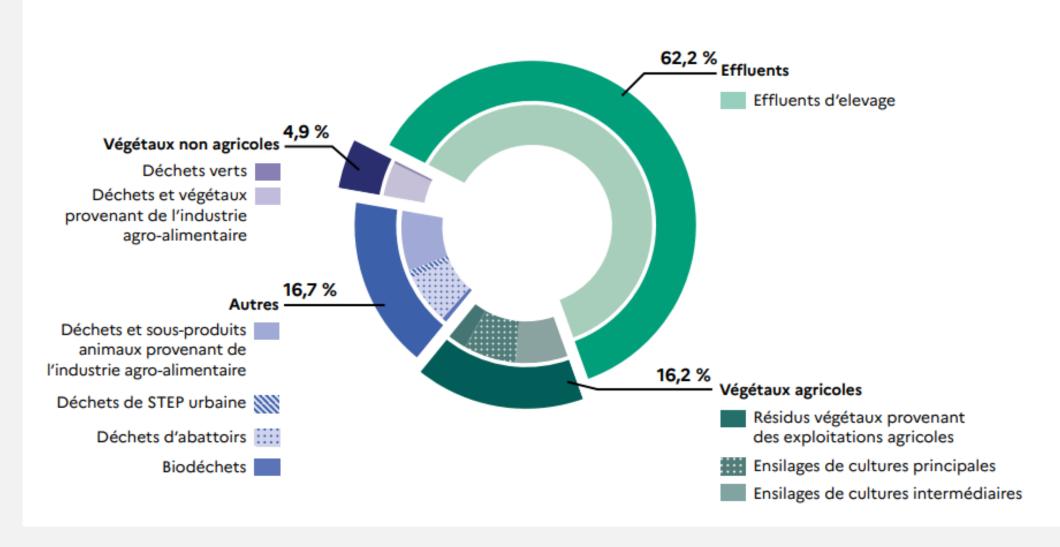
▶ 1, 5 Mt de matières brutes déclarées = environ 21 % de l'objectif 2030 du SRB (7, 2 Mt)

Comparaison des tonnages annuels d'intrants déclarés à l'objectif 2030 du schéma régional biomasse

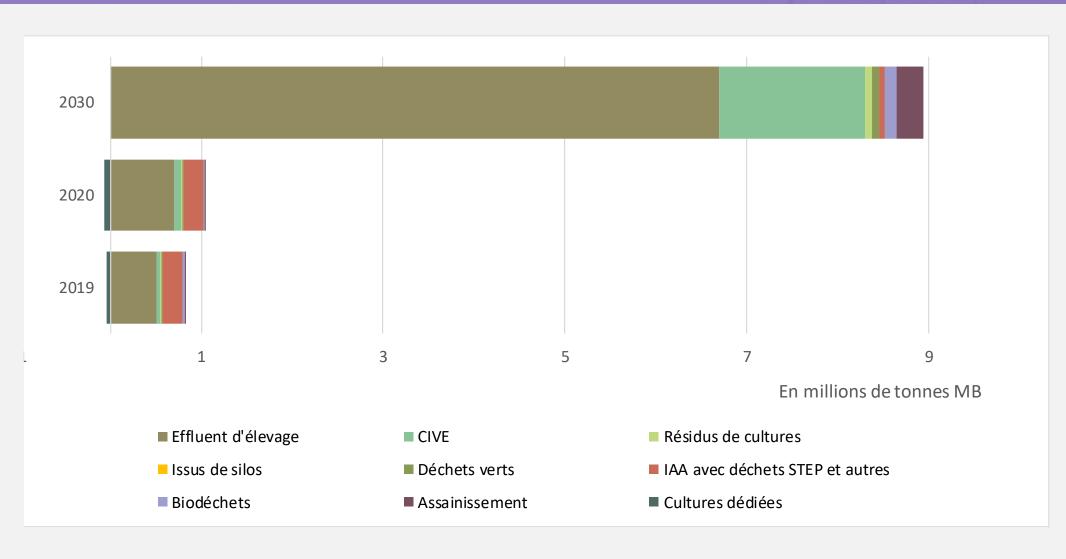


Composition de la ration Bretagne en 2020

Intrants des 106 unités pour l'année 2020



L'évolution de l'approvisionnement déclaré breton













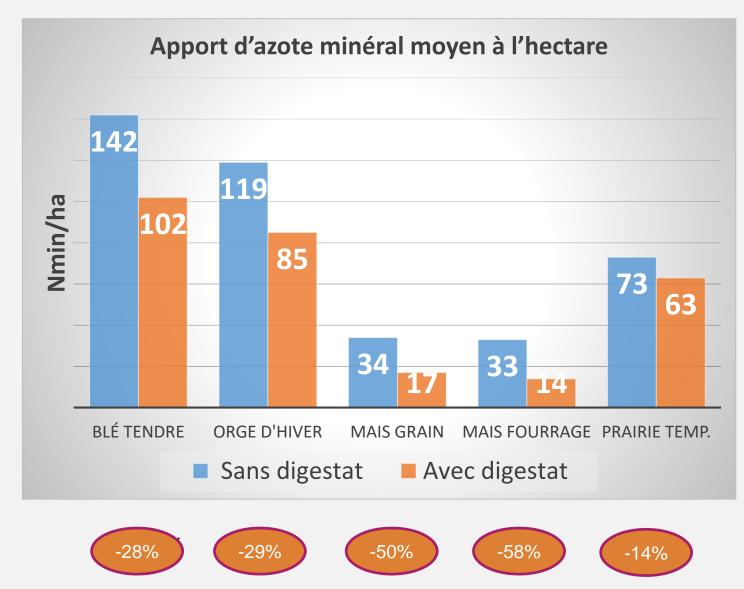
Etat des lieux et perspectives du biogaz à l'Ouest

Rencontre interrégionale du Biogaz 29 novembre 2022 - Pontivy

Pratiques agronomiques et digestat

- Enquête DREAL 2019. Bassins versants Bretagne.
- 4 140 agriculteurs enquêtés
 - Dont 40 utilisateurs de digestat (méthaniseurs et receveurs)
- Possibilité de comparer les doses d'engrais minéral apportées par culture lorsqu'on dispose ou non de digestat.

Pratiques agronomiques et digestat



Digestat =
Baisse de la
fertilisation
minérale

Pratiques agronomiques et digestat

Digestat = moins d'azote minéral car:

- Digestat = fertilisants organiques supplémentaires disponibles
- Digestat liquide utilisable sur céréales avec une bonne efficacité, car azote plus efficace
- Sur maïs le digestat peut suffire à couvrir les besoins NPK
- Digestat = produit homogène, peu odorant, plus facile à épandre







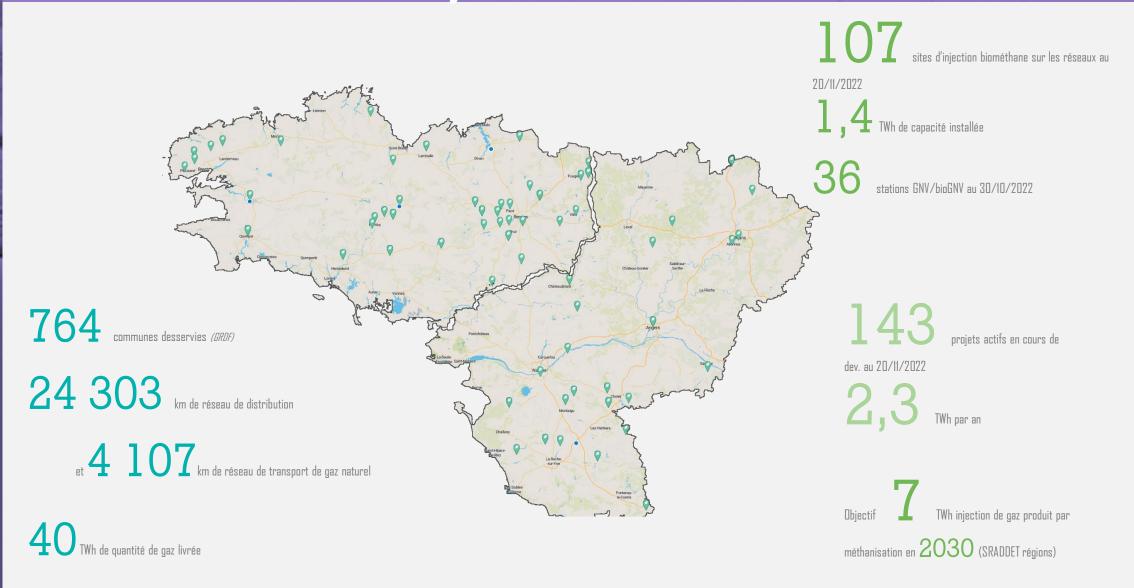




Etat des lieux et perspectives du biogaz à l'Ouest

Rencontre interrégionale du Biogaz 29 novembre 2022 - Pontivy

L'injection de biométhane en Bretagne et Pays de la Loire



La règlementation évolue pour faciliter l'accès aux réseaux gaziers







30 octobre 2018:

loi Egalim – « droit à l'injection »

14 novembre 2019

Mise en application du « droit à l'injection »

Mars 2022:

réfaction de 60% des coûts de raccordement



(^)



(v)

23 novembre 2020 :

nouveau tarif

d'achat provisoire

13 décembre 2021

Nouveau tarif d'achat garanti et réglementé



27 avril 2022:

AO biométhane injecté pour les projets > 25 GWh

23 novembre 2011 : tarif d'achat garanti et réglementé

ti

az : Public [] Interne [X] Restreint [] Secret []

Raccordements aux réseaux : un accès simplifié



Réfaction : Passage de 40 à 60% du taux de réfaction

Tous les projets n'ayant pas signés leurs contrats de raccordements au 12/0 sont concernés



<u>Mutualisation</u> : le droit à l'injection à ouvert la possibilité de mutualiser le cout des canalisations bénéficiant à plusieurs projets

+ de 10 raccordements mutualisés pour environ 30 projets sont actuellement concernés en Bretagne et Pays de la Loire



Renforcements des réseaux : des avancées majeures

68zonages de raccordements sur les régions Bretagne et Pays de la Loire

75% des zonages validés une première fois par la CRE (50)

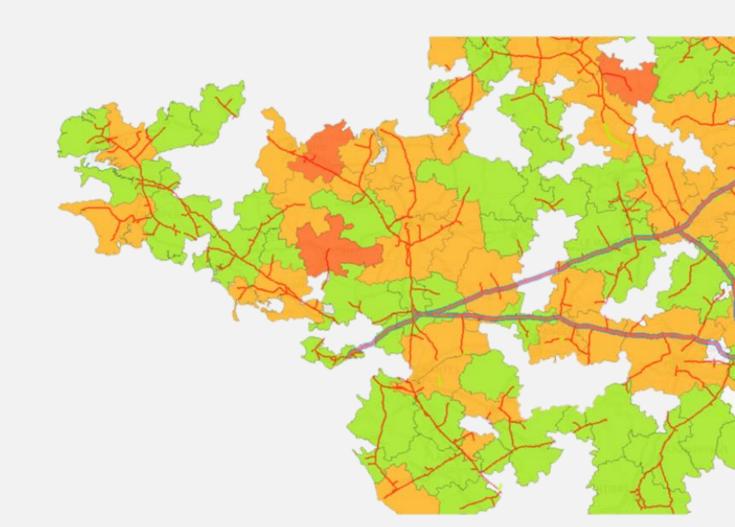
119**M**€

d'investissements possibles sur les réseaux

équivalent à

16€/MWh de soutien pour les

capacités créées

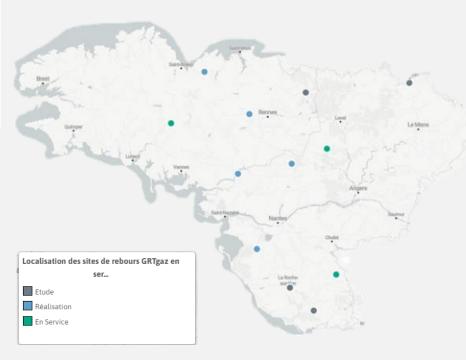


Renforcements des réseaux : maillages entre zones de consommation

Des investissements importants sont dores et déjà réalisés ou engagés sur ces zonages :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Gameri Ga	Maillages (km)	Rebours (unités)	Investissements (M€)
Région BRETAGNE	169	3	32
PAYS LOIRE	230	5	37
Region PAYS of U	399	8	69

Les opérateurs de réseaux ont engagé des programmes structurés d'adaptation des infrastructures en lien avec les collectivités!



Une filière créatrice de valeur pour les territoires

La filière méthanisation à un poids grandissant sur l'économie* de nos Régions et les GES** :

	2022	2030 (selon objectifs des deux régions)
Investissement (en M€)	610	2 341
Emplois mobilisés pour l'exploitation des unités	848 (dont 457 emplois locaux directs)	3 975 (dont 2 177 emplois locaux directs)





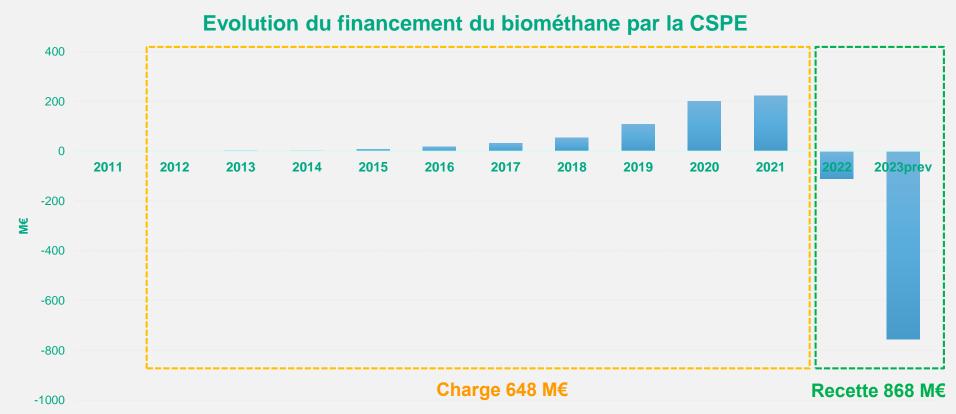




^{*}Source: Outil TETE (Transition Ecologique Territoires Emplois) développé par le Réseau Action Climat et l'ADEME. Pour plus de détails, consulter l'étude via le site de GRDF (L'outil TETE (Transition Ecologique Territoires Emplois) fournit les investissements en €/MWh PCS installé par typologie de site de méthanisation (agricole autonome, agricole territorial, industriel territorial, biodéchets, ISDND et STEP), pour chaque année entre 2019 et 2030. Les investissements sont disponibles pour la maille « nationale et en dehors » (investissements totaux) et pour la maille nationale.)

Une filière à présent créatrice de valeur pour les finances publiques!

- En cumulé et d'après les estimations des CSPE pour 2023, la filière biométhane aura généré davantage de recettes que de charges pour l'Etat depuis les premières injections (2012)
- ► les finances publiques vont bénéficier d'un bénéfice net de l'ordre de 221 M€ (sur la période 2012-2023) grâce à la filière ;













Actualités réglementaires sur les tarifs

Laurent FAURE – AAMF Rencontre interrégionale du Biogaz 29 novembre 2022 - Pontivy

Actualités réglementaires sur les tarifs

- Allongement des délais de mise en service pour certains projets d'installations de biométhane
- Prise en compte des prix et coûts de la main d'œuvre dans le tarif d'achat biométhane de 20 à 22
- Modification du BG16 biogaz < 500 KW

Allongement du délai de MES

- ➤ Les unités d'injection en projet ayant obtenu leur ICPE et signé un contrat d'achat avant le 23/03/2021
- > Obtention d'un délai pour les porteurs de projets sous tarif d'achat 2011 et 2020
- > Changements:
 - Les sites concernés bénéficient d'un allongement de délai de MES jusqu'au 23/03/2024
 - Tous les projets concernés bénéficient d'un allongement jusqu'à cette date butoir



Prise en compte des CP dans le tarif BioCH4

- Les unités d'injection en projet sous TA 2021 et 2020
- > Prise en compte des prix et coûts de la main d'oeuvre dans le nouveau tarif de biométhane

> Changements:

- Tous les nouveaux contrats d'achat de biométhane intègrent cet indice
- Réévaluation du TA biométhane de 2021 en indexant sur l'inflation à partir des indices du 23 novembre 2020

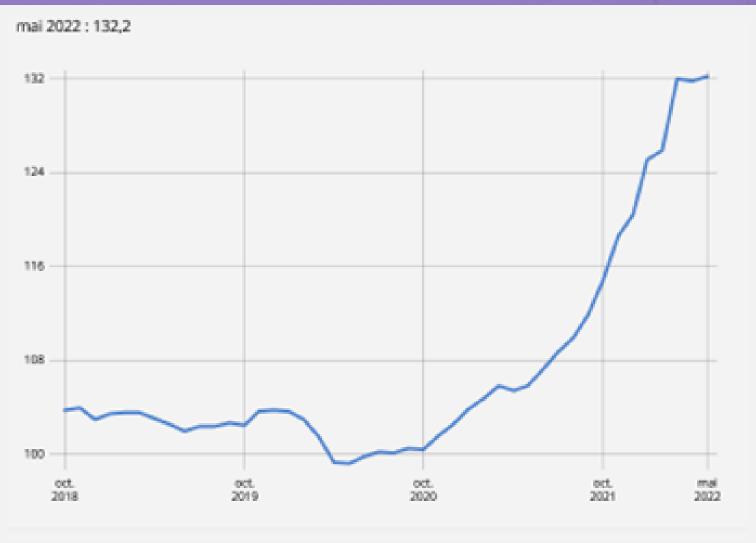
 Les unités d'injection ayant signé sous TA 2020 doivent revoir leur contrat pour bénéficier de cette disposition



Modification du BG16

- Applicable pour les nouvelles installations
- Maintenir l'éligibilité de OA pour les équipements associés au sein des installations d'élevage aux couvertures de fosses récupératrices de biogaz (suite ICPE)
- Supprimer la clause de « double valorisation » qui laissait la possibilité aux porteurs de projets d'opter pour une valorisation du biogaz produit à la fois en biométhane injecté et en électricité

Contexte lié à l'inflation



Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français (10/2018 à 05/2022)

Source INSEE: https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010535587#Graphique

Actualisation des indices

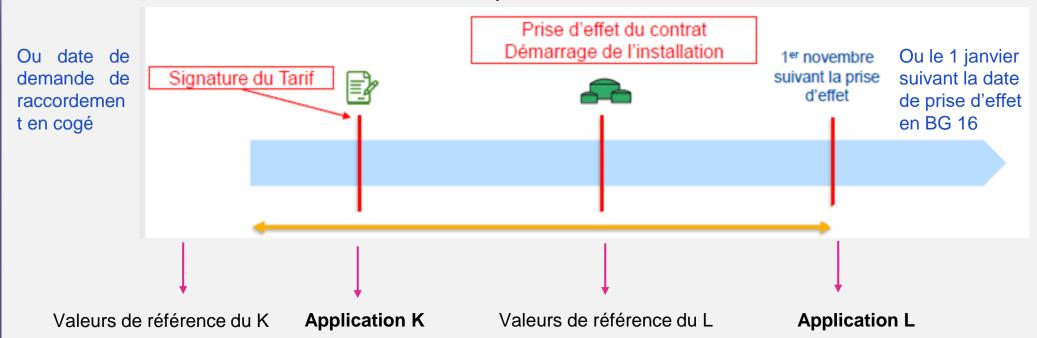
- Formule de calcul tarifaire électricité avec biogaz :
 - BG11 = TA = $(K \times L)$.(Tbase + Pr + Pe)
 - BG16 = TA = (L) \cdot (TDCC + PEf)

- Formules de calculs tarifaires en biométhane :
 - TA 2011 : TA = (TBase + PI1 + PI2 + PI3)) . K . Lx
 - $K = (0.5 \times "ICHTrev-TS/ICHTrev-TS0) + 0.5 \times "FM0ABE0000/FM0ABE00000$
 - TA 2020/2021 : TA = (Tbase + Pef +Pre -Rai) + . K . Lx

 $K = (1-0.5\%)^{(N-1)} \times (0.5 \times "ICHTrev-TS / ICHTrev-TS0 + 0.5 \times "FM0ABE0000 / FM0ABE00000") \times (1-D (N-2))$

Actualisation des indices

- Indice K: coefficient d'indexation déterminé à la signature du contrat d'achat (bioCH4) ou date de la demande complète de raccordement (cogé) par rapport aux valeurs connus à date de publication du texte
- Indice L : coefficient d'indexation annuel mis à jour une fois par an par rapport aux valeurs connues à la date de prise effet du contrat



Actualisation des indices

- L'indexation annuelle du prix de vente de l'énergie dépend de deux indices :
 - **FMOABEO000** : l'indice <u>des prix à la production de</u> <u>l'industrie française</u> pour le marché français pour l'ensemble de l'industrie
 - **ICHTrev-TS1** : <u>l'indice du coût horaire du travail</u> révisé (tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques

Exemple actualisation du L

- Exemple : producteurs en cogénération sous BGM11 –
 MES fin 2015 avec 60% effluent Puissance 150Kw
- Valeurs de référence/base (dans le contrat)
 - FM0ABE00000 = valeurs INSEE sept 2015 (base 2010)=> Base 2015
 - ICHTrev-TS0 = valeurs INSEE oct 2015 (base 2008)
- Valeurs connues au 1/11/2022 :
 - FM0ABE0000 est celle de juin 2022 = 136,3 (base 2015)
 - ICHrev-TS est celle de juillet 2022 = 131,5 (base 2008)
- L = 1,13573
- TA = L *(17,523 + 4) = 24,444 => Augmentation +12,5%

Exemple actualisation du K (TA 2021)

- Exemple : producteurs en injection sous TA 21 (avenant signé) - contrat signé au 26/11/2022
- Valeurs de référence/base :
 - FM0ABE00000 = valeurs INSEE de juin 2020 (base 2015)
 - ICHTrev-TS0 = valeurs INSEE de juillet 2020 (base 2008)
- Valeurs contractuelles : dernière valeur définitive connue au 1/10/2022 :
 - FM0ABE0000 est celle de mai 2022 (base 2015)
 - ICHrev-TS est celle de avril 2022 (base 2008)
- K (sans prise en compte dégressivité tarifaire) = 1,17509

Travaux en cours

- Passage au CSE du complément de rémunération pour les unités produisant élec à partir de biogaz entre 400 KW et 1MW
- Consultation finale sur le dispositif de complément de prix BioGNV non injecté
- Révision de la pondération et l'ajout d'un indice électrique dans le calcul de l'indice L

Négociations en cours

- Gel temporaire de la dégressivité tarifaire
- Annulation de la Cmax pour les TA 2011
- Développement de l'autoconsommation
- Mesures de soutiens face aux recours contentieux (PP)
- Extension des dispositifs d'aide d'Etat sur la facture d'achat électricité
- Simplification législative pour permettre la bascule entre cogénération et injection bioCH4